



**Délibération n°2025-06**

Date de la convocation : 27 03 2025

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	14
Nombre de conseillers votants :	15
- dont « pour » :	15
- dont « contre » :	0
- « abstention » :	0

**Objet : Compte-rendu des décisions prises par le Vice-Président en vertu des délégations du conseil d'administration**

*Le 3 avril 2025 à 9h30*

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Misson, sous la présidence de Monsieur Serge LASSERRE, Vice-Président en exercice :

**Etaient présents :** Robert BACHERE, Valérie BRETHOUS, Christelle CAMOUGRAND, Corine de PASSOS, Henriette DUPRE, Dominique DUPUY, Ginette GASSIE, Véronique GOMES, Jacques HERNANDEZ, Serge LASSERRE, Jean Marc LESCOUTE, Gisèle MAMOSER, Marie-Hélène SAGET, Roland TOUYA

**Etaient excusés :** Jean-François LATASTE, Jean-Michel DULUCQ,

**Etaient Absents :** Marie Noëlle APOLDA, Lucie LOUBERE,

**Pouvoirs :** Julie FIALIP à Serge LASSERRE

**Secrétaire de séance :** Yannick BASSIER, Directeur Général des Services

VU l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation accordée au Président par délibération n° 2020-44 du Conseil d'administration en date du 21 septembre 2020.

**CONSIDÉRANT** l'obligation de présenter au Conseil d'Administration les décisions prises par le Vice-Président en vertu de cette délégation,

Monsieur le Président rend compte des décisions prises depuis le dernier conseil communautaire :

- **2025-01 :** Signature d'un protocole d'accord transactionnel avec Madame Jeanne DARRACQ concernant le sinistre du 29 novembre 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat notamment sur [telerecours.fr](https://www.telerecours.fr) pour les particuliers justiciables.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme.

Le Vice-Président,  
Serge LASSERRE